

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS

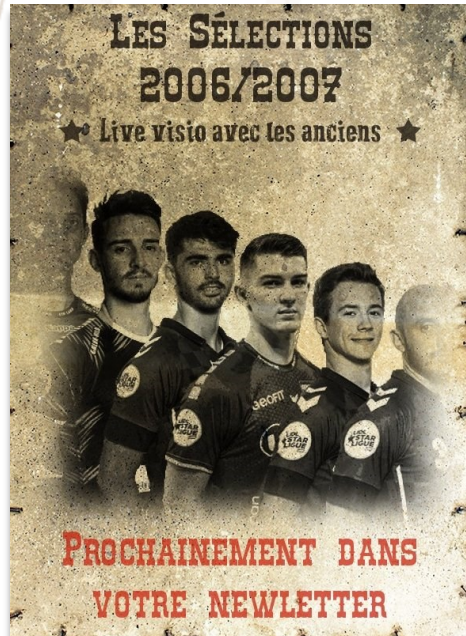
CD 31 présente

Quint Fonsegrives



Défi

Ils ont porté
les couleurs
du comité 31



Attention pas de reprise avant le 22 juin et surtout exiger un certificat médical !

1^{re} ÉTAPE Je veux reprendre une vraie activité physique

Il n'est pas possible de reprendre une activité sportive sans avoir obtenu un avis médical préalable.

2^e ÉTAPE J'ai eu l'aval médical

Je reprends une activité physique en extérieur

Je suis les recommandations du cardiologue

Je suis les recommandations du préparateur physique

3^e ÉTAPE Je reprends une licence 2020-21

Pour l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives et de loisirs :

Une visite médicale est **obligatoire** pour l'obtention d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir, compte tenu des risques :

- cardio-vasculaires liés au virus lui-même
- musculaire-tendineux-ligamentaires liés au confinement

Rappel : Le Saison 2019-20 est valide jusqu'au 31 septembre 2020 (hors matches, hors compétitions).



INFOS DECONFINEMENT

CERTIFICAT MÉDICAL

QUESTIONNAIRE REPRISE POST CONFINEMENT

SURVEILLANCE POST DÉLIVRANCE DU CACI



Foire aux questions